

Diplôme Supérieur de Comptabilité Gestion (DSCG)

Objectifs

A l'issue de la formation, vous serez capable de :

- * Appréhender les contraintes économiques, juridiques, fiscales et culturelles dans une organisation de dimension internationale.
- * Formuler un diagnostic stratégique et financier.
- * Produire et analyser l'information financière et notamment la mise en œuvre des techniques de consolidation en normes internationales (IFRS).
- * Structurer et faire évoluer le contrôle de gestion au sein des entités d'un groupe.
- * Manager des équipes et piloter la conduite du changement.
- * Concevoir et adapter le système d'information d'une organisation dans un objectif d'alignement stratégique, piloter l'implémentation d'un progiciel de gestion intégré

Entreprises d'accueil

- * Cabinets (missions d'expertise et de commissariat aux comptes).
- * Direction financière d'une entreprise publique ou privée.
- * Association de taille importante justifiant d'obligations comptables et fiscales significatives.

Prérequis

- **Âge** : à partir de 20 ans
- **Niveau d'entrée** : DCG ou tout diplôme donnant les équivalences avec le DCG (B.O NOR : ESRS2000006A arrêté du 02-01-2020).
- **Motivation** nécessaire à la poursuite d'un cursus au contenu académique exigeant et à la réussite d'objectifs professionnels concrets.

Modalités et Délais d'inscription

Modalités

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

Délais

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2023.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement* à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

Formation par apprentissage

Code diplôme	Code RNCP
16031401	35044

Niveau de sortie

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 7 et 8 (cadre européen des certifications), équivalent à un Bac+5 à Bac+8.

Durée de la formation

1 100 heures (sur 2 ans).
Démarrage en novembre

Durée du contrat

2 ans, modulable en fonction du positionnement* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

Rythme de l'alternance

En moyenne :
2 jours en UFA,
3 jours en entreprise.
Le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité fortes en entreprise.
Le calendrier d'alternance est remis lors de l'inscription.

Diplôme Supérieur de Comptabilité Gestion (DSCG)

Contenu de formation

Matières générales :

UE1 Gestion juridique, sociale et fiscale

UE5 Management des systèmes d'information

UE6 Anglais des affaires

Matières professionnelles :

UE2 Finance

UE3 Management et contrôle de Gestion

UE4 Comptabilité et Audit

UE7 Mémoire Professionnel

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant :

- Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (Exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- Une organisation coopérative des apprentissages
- Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation)

Évaluation certificatives/Session d'examen

UE1 : Gestion juridique, sociale et fiscale

coef 1,5 - Epreuve Ponctuelle - Ecrit

UE2 Finance

coef 1 - Epreuve Ponctuelle - Ecrit

UE3 Management et contrôle de Gestion

coef 1,5 - Epreuve Ponctuelle - Ecrit

UE4 Comptabilité et Audit

coef 1,5 - Epreuve Ponctuelle - Ecrit

UE5 Management des systèmes d'information

coef 1 - Epreuve Ponctuelle - Ecrit

UE6 Anglais des affaires

coef 1 - Epreuve Ponctuelle - Oral

Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- * Évaluation des acquis en centre de formation (Quizz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- * Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- * Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Après la formation

Suites de parcours possibles / Passerelles :

Poursuite possible :

Expert-comptable stagiaire (3 ans) puis DEC (diplôme d'expertise-comptable)

Débouchés professionnels :

- * Expert-comptable.
- * Commissaire aux comptes.
- * Contrôleur de gestion.
- * Directeur administratif et financier.
- * Enseignant-Chercheur.
- * Inspecteur analyste des finances publiques (plus de 50 métiers différents !).
- * Inspecteur de la DGCCRF.
- * Inspecteur des douanes.

Références : Taux moyens du CFP Montplaisir

Formation récente pas de données à communiquer pour à ce jour.

Diplôme Supérieur de Comptabilité Gestion (DSCG)

Modalités financières

Aucun frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil. Coût annuel moyen préconisé par France Compétences : 7 800€

Pour les employeurs publics d'Etat et hospitaliers, la formation est également prise en charge par ces derniers en totalité.

Pour les employeurs publics territoriaux, la formation est prise en charge à 100% par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 ^{ère} année	27%	43%	53%*	100 %*
2 ^{ème} année	39%	51%	61 %*	100 %*
3 ^{ème} année	55%	67%	78 %*	100 %*

* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
- Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1^{ère} année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2^e année d'exécution du contrat.
- Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
- Qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
- Durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

Aides financières de l'apprenti (sous conditions)

- Aide pour l'acquisition du **1^{er} équipement** (selon OPCO).
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6€ par nuit lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3€ par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

Diplôme Supérieur de Comptabilité Gestion (DSCG)

Nos Valeurs, Notre projet

Le CFA Montplaisir est un institut catholique d'enseignement supérieur. Il accueille en son sein toute personne, quels que soient son milieu social, son appartenance religieuse, ses convictions philosophiques.

Se construire

- Croire en sa capacité de changement.
- Décider et agir en conscience selon les principes éthiques.
- Construire un projet de vie qui ait du sens.

Réussir ensemble

- Accompagner l'étudiant par l'écoute et le dialogue.
- Élaborer conjointement un parcours personnalisé professionnalisant.
- Développer les aptitudes à travailler en équipe.
- Favoriser l'adaptabilité à l'emploi.
- Proposer une ouverture sur l'Europe et le Monde.
- Axer la formation sur la maîtrise des savoir-faire.
- Ouvrir de nouvelles formations en réponse à l'évolution des besoins socio-économiques.

Publics accueillis

Formation proposée sous statut apprentissage, stagiaire de la formation professionnelle et contrat de professionnalisation.

Accès par transport

- Parking gratuit à proximité / places de parking gratuites aux alentours.
 - Parc à vélo.
 - Lignes de bus à proximité 1, 5, 7, 20, Cité 2.
- Informations : <https://www.vrd-mobilites.fr>
- Transports scolaires bus express.
 - Gare TGV au centre-ville.

Les + de la formation

• Engagements et partenariats

- Professionnels du métier
- **Restauration**
- Snack sur place.
- Salle repas équipée de micro-ondes
- Restaurant Universitaire, Commerces alimentaires et de restauration à proximité

• Hébergement

- Liste de résidences étudiantes transmis par le CFA
- Liste de logements transmis par le CFA

Matériel / Équipement

- PC portable
- Bureau virtuel permettant l'accès à : PGI CEGID, OFFICE 365, MINDVIEW
- Salles équipées de vidéoprojecteur et tableau interactif

Accessibilité P.M.R. des locaux

En notre qualité d'Établissement recevant du public (ERP), notre centre de formation se doit de respecter les dispositions en matière d'accessibilité des personnes en situation de handicap, quel que soit leur handicap.

Afin de répondre au mieux aux besoins de nos apprenants, nos infrastructures extérieures et intérieures sont adaptées (une partie des places de stationnement automobile, les ascenseurs, les locaux et leurs équipements).

Clémentine JEAN, infirmière et référente handicap, vous accompagne tout au long de votre cursus. Elle apporte aux apprenants concernés des réponses personnalisées et adaptées à leurs besoins et à leur situation. Elle anime la coordination entre les acteurs de l'accompagnement de l'apprenant dans son parcours de formation et notamment les mesures particulières dans le cadre de l'examen final.

Lors d'une demande d'inscription dans une formation, lorsque vous nous signalez une situation de handicap, nous étudions avec vous la possibilité d'intégrer une de nos sessions.

Si le handicap ne permet pas d'intégrer une de nos formations, nous vous orientons vers l'AGEFIPH qui propose des Prestations d'Appuis spécifiques (PAS) sur l'ensemble des territoires.

Contact : clementine.jean@ensemble-montplaisir.org